



Commune de DORNOT

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 25 octobre au 25 novembre 1988
APPROBATION A.P. du 24 avril 1989

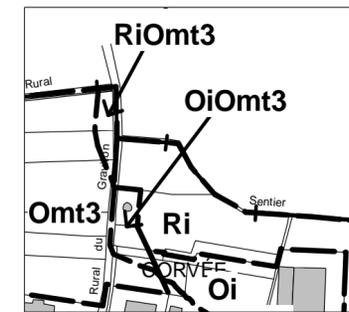
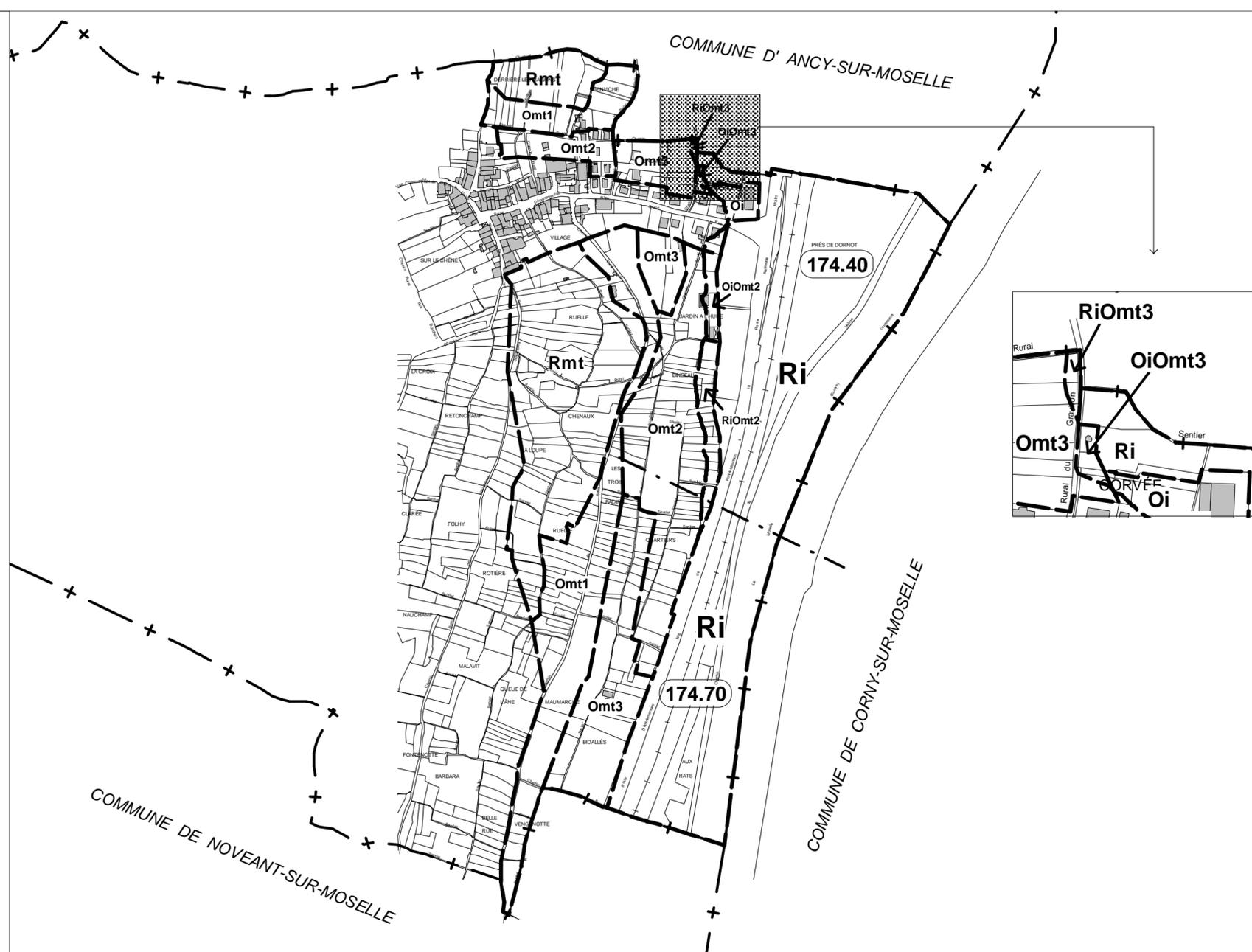
MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 09 octobre 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 18 septembre au 31 octobre 2007
APPROBATION A.P. du

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Vu pour l'application de mon arrêté n° DDC-SAH n° 2008-005
du 14 AVR. 2008

LE PRÉFET, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

ECHELLE 1/5000



LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN		INONDATIONS	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE	Ri	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE	Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)		
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE		
RiOmt2	ZONES TOUCHEES A LA FOIS PAR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES INONDATIONS		
			Limite de secteur de hauteur d'eau
			Cote de crue centennale, crue de référence
			Limite de zone